

Cabinet Dentaire Capelette

78 boulevard Mireille Lauze

13010 MARSEILLE

04 91 79 85 82

Consultations sur rendez-vous

CONSENTEMENT ECLAIRE AU TRAITEMENT D'ORTHODONTIE

MARSEILLE, le 18/03/2021

Docteur SOPHIE DURAND

Chetoui Sonia

Chers patients,

Vous, ou votre enfant, allez débiter un traitement d'orthodontie,

Une parfaite collaboration permettra de les limiter, et d'obtenir les meilleurs résultats thérapeutiques. Tout problème médical connu et allergie doivent être immédiatement signalés avant ou pendant le traitement.

Comment se déroule un traitement orthodontique ?

DIAGNOSTIC

Pour diagnostiquer les troubles orthodontiques votre praticien effectue un bilan clinique et peut réaliser ou prescrire des examens complémentaires tels que radiographies, empreintes des arcades dentaires, photographies ou tout autre examen nécessaire à votre cas. Une étude approfondie permettra d'établir un plan de traitement qui pourra ensuite être appliqué.

Les causes des anomalies peuvent être variées : héréditaires, congénitales, accidentelles ou fonctionnelles (suction d'un doigt, de la langue etc.). Ce plan de traitement pourra donc nécessiter, selon le cas, l'aide des confrères ORL, orthophoniste, chirurgien, kinésithérapeute, parodontiste, ou toute autre spécialité.

Pendant ce traitement notamment chez l'enfant, un nouveau bilan pourra être nécessaire compte tenu notamment de la croissance, afin d'évaluer les progrès obtenus et d'adapter éventuellement la suite du traitement aux résultats constatés.

TRAITEMENT

Les soins seront menés à l'aide d'appareils fixes et/ou amovibles (faux palais, gouttières, etc), pouvant être associés à des dispositifs internes (élastiques, etc...) ou externes (forces extra-orales, etc). Vous devrez respecter le temps de port et veiller à l'intégrité de l'appareil : nous prévenir dès que quelque chose casse ou gêne.

LA DUREE DU TRAITEMENT : est une estimation établie en début de traitement, elle est variable suivant l'importance de la déformation, l'amplitude des mouvements le stade et le type de croissance. Elle peut être modifiée en fonction de certains paramètres (coopération, croissance, réponse biologique au déplacement dentaire).

Tout traitement interrompu sur votre demande entrainera obligatoirement la signature d'une lettre de décharge.

CONTENTION

C'est la période qui suit le traitement : cette période est aussi importante que le traitement lui-même. Une fois l'objectif fixé atteint, il faut maintenir le résultat obtenu : c'est la période de la stabilisation, qui va également limiter le risque de récurrence. Durant cette période, les recommandations du praticien devront également être rigoureusement suivies : en cas de non respect de ces recommandations (port de gouttières, fil collé à conserver ou tout autre recommandation), la responsabilité du praticien ne pourra pas être engagée en cas de récurrence.

Quelles sont les contraintes ?

SENSIBILITE DENTAIRE

Ces appareils peuvent entrainer une légère gêne qui est au cours des 1^{er} jours.

Nous vous donnerons des conseils pour améliorer votre confort durant cette période d'accoutumance.

MAINTENIR UNE BOUCHE SAINE

L'hygiène dentaire devra être rigoureuse : des traces de décalcifications irréversibles, caries et gingivites, dues à une hygiène insuffisante, ne pourront être imputées au traitement, mais à la plaque dentaire accumulée par négligence autour de l'appareil.

Un contrôle périodique devra être effectué tous les 6 mois chez votre chirurgien dentiste

ALIMENTATION ADAPTEE

Abandon des aliments collants trop durs (chewing-gum, caramel ...) pouvant casser les appareils. Réductions des sucreries.

ABANDON DES MAUVAISES HABITUDES

Les habitudes pernicieuses (pouce, tétine, stylos, ronger ses ongles...) empêchent la correction des anomalies. Les prescriptions vers d'autres praticiens (ORL, Orthophoniste...) visant à rééduquer les fonctions de respiration et déglutition devront être respectées, pour éviter les récurrences.

RESPECT SCRUPULEUX DES RENDEZ-VOUS

Tout rendez-vous manqué diminue l'efficacité du traitement et rallonge sa durée.

En cas de retard ou d'absence, un autre rendez-vous pourra vous être fixé, en fonction de la disponibilité du cabinet, afin de ne pas causer de désagrément aux autres patients.

